Zeitschrift: Plan : Zeitschrift für Planen, Energie, Kommunalwesen und Umwelttechnik = revue suisse d'urbanisme

Herausgeber: Schweizerische Vereinigung für Landesplanung

Band: 24 (1967)

Heft: 5

Artikel: La protection des eaux et de l'air dans le canton de Neuchâtel

Autor: Sollberger, H.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-782811

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La protection des eaux et de l'air dans le canton de Neuchâtel*

Par le Dr H. Sollberger, chimiste cantonal, Neuchâtel

Jusqu'ici, le canton de Neuchâtel a relativement peu fait parler de lui en matière de protection des eaux et de l'air. Cela ne veut pas dire, cependant, qu'il n'y ait aucun problème à résoudre chez nous; cela ne signifie pas non plus que nous ne portons aucun intérêt à la sauvegarde de la pureté de ces deux milieux vitaux pour l'humanité.

Au contraire, nous faisons tout ce qu'il est possible pour participer, avec nos voisins quels qu'ils soient, à maintenir l'air pur et des eaux propres sur notre territoire. Si, aujourd'hui, nous ne pouvons pas encore présenter de nombreuses et spectaculaires réalisations dans la lutte contre la pollution des eaux, cela tient à la fois à la situation géographique et au caractère économique de ce pays.

En effet, notre canton, tributaire pour la majorité de sa surface du bassin du Rhin, mais aussi de celui du Rhône, est sis à l'amont de chacun de ces deux bassins. Pour cette raison, la dégradation de la qualité des eaux est apparue plus tard chez nous que dans les régions plus en aval. D'autre part, le développement industriel, très peu marqué jusqu'à ces dernières décennies, n'a évolué sensiblement que bien après d'autres régions de la Suisse.

Si l'on cherche à brosser le tableau des eaux superficielles à protéger chez nous, on doit tenir compte tout d'abord du lac de Neuchâtel.

Ce dernier ne représente pas seulement la plus grande nappe d'eau entièrement suisse, mais consiste en un capital économique (pour la pêche et comme réservoir d'eau potable), en même temps que touristique et climatique. C'est donc sur ses bords qu'a commencé la lutte contre la pollution des eaux et, si minime que ce nombre puisse paraître, nous y trouvons deux stations d'épuration en construction actuellement. L'achèvement de ces travaux constituera la première étape de la protection active et publique des eaux en pays neuchâtelois.

Le Doubs, ce fleuve qui forme la limite politique entre notre pays et la Franche-Comté, mais qui n'a souvent que la taille d'une rivière le long de notre territoire, fait l'objet, depuis quelques années, d'une étude franco-suisse approfondie pour déterminer le taux de sa pollution. Il s'agira ensuite, pour nous, d'épurer les eaux de nature essentiellement industrielle et issues des deux zones urbaines des Montagnes neuchâteloises. L'industrie horlogère et ses annexes sont à l'origine d'une part importante de la pollution des eaux déversées au Doubs, mais la dissémination des sources pollutives en de nombreux ateliers n'est pas une des moindres difficultés à surmonter pour résoudre le problème.

A côté des deux masses d'eau superficielle que nous venons de citer, le canton de Neuchâtel compte, sur son territoire, d'autres petites rivières et nombre de ruisseaux dont la valeur économique locale n'est pas à négliger et pour lesquelles les autorités ne ménagent pas les efforts pour en maintenir la pureté.

On ne peut rejeter toute la responsabilité de la pollution des eaux sur l'industrie. Aussi les autres sources de pollution n'échappent-elles pas à la surveillance de l'autorité qui se préoccupe, depuis longtemps déjà, des souillures dues aussi bien aux déversements urbains et ménagers qu'à celles d'origine agricole. De multiples études sont en cours à ce sujet.

Et, puisque nous faisons la revue des eaux superficielles neuchâteloises, n'omettons pas d'y inclure le lac de Bienne, non seulement parce que notre canton en possède 1 km^2 environ, mais parce que de tout temps, mais surtout depuis la première correction des eaux du Jura et plus encore lorsque sera achevée la seconde de ces corrections, les trois lacs subjurassiens forment un tout, hydraulique, biologique et économique qu'il est dans notre intérêt de protéger.

C'est donc pour cela et pas seulement parce que le danger de pollution par des hydrocarbures représente ce qu'il y a de plus important aux yeux du public aussi bien que des spécialistes, que les autorités neuchâteloises ont entrepris le maximum pour protéger l'eau dans l'Entre-deux-lacs, qu'il s'agisse de l'eau superficielle ou qu'il s'agisse de l'eau souterraine.

Ceci m'amène tout naturellement à parler encore de l'eau souterraine, autre problème à caractère aigu pour notre canton.

Par sa situation sur des massifs calcaires, le Haut-pays neuchâtelois voit fuir dans son sol la plus grande partie de l'eau qu'il reçoit du ciel. Or, l'infiltration karstique, si elle permet une descente rapide de l'eau dans le sous-sol, permet aussi très facilement la pénétration des matières polluantes. C'est pourquoi la vigilance des pouvoirs publics est mise très fortement à l'épreuve dans le domaine de la protection des nappes d'eau souterraine dont plusieurs occupent les bas-fonds de notre relief. Cela est tout particulièrement le cas pour la nappe incluse dans la plaine alluviale de Cressier et pour laquelle de sévères mesures ont été prises pour en sauvegarder la qualité.

S'il est relativement facile de délimiter, sur le terrain tout au moins, les zones d'influence des eaux, il en va tout autrement lorsqu'on doit s'occuper de protéger la pureté de l'air.

C'est une des raisons, jointes à la nouveauté du problème et au manque de données suffisantes, qui a fait les difficultés que nous avons rencontrées pour mener à bien, dans le délai le plus court, la protection de la pureté atmosphérique dans la région de l'Entre-deux-lacs. Cependant, nous sommes persuadés que ce qui a été réalisé et imposé a été bien fait dans la région en question.

---

* Allocution à l'occasion de l'Assemblée des délégués de la Ligue suisse pour la protection des eaux et de l'air, le 28 avril 1967 à Neuchâtel.